



---

## **Changement climatique et santé**

### **Rapport du Secrétariat**

1. Il existe aujourd'hui un large consensus de la communauté scientifique mondiale sur le fait que le réchauffement climatique est incontestable<sup>1</sup> et qu'il est causé par l'activité humaine, principalement par l'utilisation des combustibles fossiles qui rejettent des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. On relève déjà partout dans le monde des signes montrant que le réchauffement à l'échelle mondiale modifie le régime des pluies et des tempêtes et perturbe l'équilibre des systèmes naturels qui pourvoient aux nécessités élémentaires de la vie.

2. L'OMS souligne depuis plusieurs années que les risques pour la santé liés aux changements climatiques sont importants et concernent l'ensemble de la planète et qu'ils constituent une tendance difficile à inverser. Les récents changements du climat ont eu des impacts divers sur la santé, entraînant par exemple la mort de plus de 44 000 personnes lors de la canicule qui a sévi en Europe en 2003. Divers facteurs de risque et maladies sensibles au climat figurent aujourd'hui parmi les principaux éléments contribuant à la charge mondiale de morbidité ; ce sont, par exemple, la malnutrition (dont on estime qu'elle tue 3,7 millions de personnes par an), les maladies diarrhéiques (1,9 million) et le paludisme (0,9 million). Ces pathologies et d'autres déterminants de la santé seront de plus en plus influencés par l'accélération des changements climatiques qui ont des effets négatifs sur la production vivrière, l'alimentation en eau et la dynamique des populations de vecteurs et de germes pathogènes. Ainsi, par exemple, il existe déjà des signes que l'élévation des températures fait augmenter le risque de transmission du paludisme sur les hauts plateaux d'Afrique orientale.

#### **Résumé**

3. Le changement climatique aura des effets profondément négatifs sur certains des déterminants les plus fondamentaux de la santé, à savoir la nourriture, l'air et l'eau. Le réchauffement de la planète sera progressif, mais on assistera à une augmentation brutale de la fréquence et de la gravité des phénomènes climatiques extrêmes comme les fortes tempêtes, les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations, dont les conséquences seront très durement ressenties. Les pays en développement seront les premiers et les plus gravement touchés, avec des incidences négatives sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé et sur l'équité en matière de santé. Il est donc essentiel de formuler clairement les mesures de riposte à adopter pour protéger la santé humaine et faire en sorte qu'elle soit placée au centre du débat sur le climat.

---

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, quatrième rapport d'évaluation. Bilan 2007 des changements climatiques : rapport de synthèse. Résumé à l'intention des décideurs. Genève, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, novembre 2007 (version non éditée).

## INCIDENCES SUR LA SANTE

4. Le secteur de la santé aux niveaux international, national et infranational a une responsabilité à cet égard et dispose du poids politique nécessaire et d'un personnel doté de beaucoup des capacités voulues pour protéger le public contre les risques pour la santé liés au climat. Les professionnels de la santé apportent à la discussion sur la manière de réduire et de prévenir les maladies, les traumatismes et les décès liés au climat leur connaissance de la prévention primaire (qui s'apparente aux stratégies d'atténuation des changements climatiques<sup>1</sup>) et de la prévention secondaire (qui s'apparente aux mesures d'adaptation aux changements climatiques<sup>2</sup>). Pour concevoir des ripostes appropriées, il convient notamment de prendre en compte les principales notions suivantes.

5. **Les changements climatiques sont une menace pour la santé publique.** On s'attend à ce que le réchauffement à l'échelle mondiale entraîne des menaces directes pour la santé en causant davantage de tempêtes, d'inondations, de sécheresses et d'incendies graves qui désorganiseront l'approvisionnement en eau et en nourriture et les services médicaux et autres. L'élévation des températures modifiera la répartition et accroîtra l'incidence de différentes maladies infectieuses à transmission vectorielle et d'origine alimentaire ou hydrique. La dégradation de la qualité de l'air, due notamment à la pollution par l'ozone, fait augmenter la prévalence de l'asthme et des infections respiratoires ainsi que le nombre des hospitalisations et des jours de travail et de scolarité perdus. L'utilisation croissante de combustibles fossiles pour faire face à une demande toujours plus grande d'énergie aura tendance à accroître l'incidence de ces maladies liées à la pollution de l'air et le nombre de décès prématurés, tous âges et causes confondus. La fréquence et l'intensité accrues des vagues de chaleur feront augmenter la mortalité et l'incidence du stress thermique et des coups de chaleur. Divers signes montrent que cela se produit déjà.

6. **L'impact sur la santé sera proportionnellement plus fort dans les populations vulnérables.** Au niveau mondial, les personnes les plus à risque sont les très jeunes, les personnes âgées et celles dont la santé est fragile. Ce sont les pays et les zones à faible revenu où la malnutrition est très répandue, le niveau d'éducation médiocre et les infrastructures insuffisantes qui auront le plus de mal à s'adapter aux changements climatiques et à faire face aux risques pour la santé qu'ils entraînent. La vulnérabilité est aussi fonction de facteurs géographiques et est plus élevée dans les zones où les maladies sensibles au climat sont endémiques, où le stress hydrique est élevé et la production alimentaire faible et où il existe des populations isolées. On considère que les populations les plus à risque sont celles vivant dans les petits pays insulaires, les régions de montagne, les zones exposées au stress hydrique, les mégalopoles et les régions côtières des pays en développement (en particulier les grandes agglomérations urbaines des régions des deltas en Asie), ainsi que les populations les plus pauvres et celles qui ne sont pas protégées par des services de santé. Un sujet de préoccupation majeure est le fait que certains pays africains qui ont une forte charge de morbidité pour les maladies sensibles au climat n'ont pas de services de santé publique suffisants pour y faire face ; l'impact des changements climatiques sur le développement socio-économique portera gravement atteinte à la santé et au bien-être des habitants de ces pays.

---

<sup>1</sup> Dans ce contexte, l'atténuation désigne l'action visant à réduire les effets sur l'homme de l'évolution du système climatique, à savoir principalement les stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

<sup>2</sup> Dans ce contexte, l'adaptation désigne l'ajustement des systèmes naturels ou humains aux stimuli climatiques actuels ou escomptés et à leurs effets, afin d'en modérer l'incidence négative et de tirer profit de leurs aspects bénéfiques.

7. **L'atténuation des effets des changements climatiques peut avoir des effets bénéfiques directs et immédiats sur la santé.** Diverses stratégies d'atténuation proposées peuvent améliorer la santé. Par exemple, en réduisant la dépendance à l'égard du charbon pour la production d'énergie, on abaissera le niveau de pollution de l'air et celui des maladies respiratoires et cardio-pulmonaires et des décès qui leur sont associés. En favorisant l'utilisation de modes de transport actifs (vélo ou marche à pied), on pourra aussi réduire la pollution de l'air ambiant, le nombre des morts et blessés par accidents de la circulation et les taux d'obésité. La production et le transport de denrées alimentaires, et en particulier la production de viande rouge dans les pays développés, sont de grands générateurs de gaz à effet de serre. La consommation d'aliments produits localement et situés plus bas dans la chaîne alimentaire (comme les fruits, les légumes et les céréales) contribuera à atténuer les changements climatiques et à faire baisser les risques de maladies cardio-vasculaires, d'accidents vasculaires cérébraux, d'hypertension, d'obésité et de diabète.

8. **Une adaptation est nécessaire, car un certain degré de changement climatique est inévitable même si l'on parvenait à juguler rapidement les émissions de gaz à effet de serre. L'inaction risque de coûter cher en termes de maladies, de dépenses de santé et de pertes de productivité.** On estime que le coût direct et indirect des soins de santé et des pertes de revenu dues à plusieurs maladies d'origine environnementale (par exemple celles causées par la pollution) est souvent égal ou supérieur à celui des investissements qui seraient nécessaires pour s'attaquer aux risques environnementaux eux-mêmes.

## MESURES A PRENDRE

9. Une action internationale visant à protéger la santé contre les effets des changements climatiques doit avoir principalement pour objectifs : a) de veiller à ce que les préoccupations concernant la sauvegarde de la santé publique soient placées au centre de la riposte aux changements climatiques ; b) de mettre en oeuvre des stratégies d'adaptation aux niveaux local, national et régional afin d'atténuer l'impact des changements climatiques sur la santé des populations ; et c) d'appuyer des mesures énergiques visant à atténuer les effets des changements climatiques et à éviter qu'ils aient un impact encore plus dramatique et potentiellement catastrophique sur la santé. On peut atteindre ces objectifs en travaillant plus spécifiquement dans le cadre des systèmes de santé publique existants, sur les points suivants.

10. **Sensibilisation de la population à la nécessité de sauvegarder la santé publique en agissant sur les changements climatiques.** Une action de plaidoyer énergique et concertée de la communauté sanitaire mondiale, s'appuyant sur des bases scientifiques, sera nécessaire pour sensibiliser le public au fait que la santé publique mondiale doit être protégée contre les effets des changements climatiques. Les professionnels du secteur de la santé devront prendre la tête de cet effort de sensibilisation, en soutenant des actions rapides et globales et en plaidant pour des stratégies d'atténuation et d'adaptation qui permettront à la fois d'améliorer dès à présent la santé et de réduire les impacts futurs des changements climatiques. L'importance de la sauvegarde de la santé publique devrait être plus clairement soulignée dans les processus nationaux et internationaux qui sous-tendent l'élaboration des politiques et la mobilisation des ressources en faveur de l'action sur les changements climatiques, tels que l'élaboration des communications nationales et des programmes nationaux d'action aux fins de l'adaptation, ou le programme de travail mondial de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. L'OMS peut contribuer à la réalisation de cet objectif en menant elle-même une action de plaidoyer à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies et en donnant des orientations aux secteurs de la santé des Etats Membres sur la manière de s'engager plus efficacement dans ce processus.

11. **Renforcement des systèmes de santé publique pour faire face aux menaces liées aux changements climatiques.** Un accroissement des investissements dans les systèmes de santé publique est d'ores et déjà nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, dont la réalisation sera rendue encore plus difficile par l'impact des changements climatiques. Cela veut dire qu'un nouveau renforcement de ces systèmes et une planification proactive seront nécessaires. Dans ce contexte plus vaste, le secteur de la santé au niveau national devrait : a) évaluer les impacts potentiels des changements climatiques sur la santé ; b) étudier dans quelle mesure les systèmes de santé existants peuvent faire face aux menaces supplémentaires liées aux changements climatiques ; et c) élaborer et mettre en oeuvre des stratégies d'adaptation pour renforcer les fonctions essentielles qui protègent déjà la santé contre les risques climatiques. Cette approche devra englober aussi bien des interventions menées dans le cadre du secteur formel de la santé, telles que la lutte contre les maladies tropicales négligées et la prestation de soins de santé primaires, que des actions destinées à améliorer les déterminants environnementaux et sociaux de la santé, depuis l'approvisionnement en eau saine et l'assainissement jusqu'à l'amélioration de la situation des femmes. Un thème commun doit être d'assurer l'équité en matière de santé et de donner la priorité à la protection de la sécurité sanitaire des groupes particulièrement vulnérables. L'OMS peut aider à renforcer les capacités d'évaluation de la vulnérabilité et à planifier des mesures d'adaptation en fournissant une assistance technique et peut mobiliser et guider un appui international pour la consolidation nécessaire des systèmes de santé publique.

12. **Renforcement de la capacité de faire face aux urgences de santé publique.** Il est particulièrement nécessaire de renforcer les systèmes pour leur permettre de faire face aux chocs violents liés à la variabilité du climat, y compris aux conséquences sanitaires des catastrophes naturelles et, plus fréquemment, aux épidémies graves et de grande ampleur. L'OMS peut appuyer cet effort à travers les programmes internationaux existants d'action sanitaire en cas de crise et de surveillance, de notification des maladies et de riposte.

13. **Promotion du développement sanitaire.** Les organismes sanitaires aux niveaux national et infranational peuvent promouvoir la santé en évaluant l'incidence sur la santé des décisions prises dans d'autres secteurs tels que la planification urbaine, les transports, la fourniture d'énergie, la production vivrière et l'utilisation des terres et des ressources en eau. Ils peuvent ainsi peser sur les décisions qui offrent des possibilités d'améliorer la santé tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre engendrant des changements climatiques (par exemple sur les investissements dans de nouveaux systèmes de transport durables dans les pays développés et les pays connaissant un développement rapide et dans des énergies domestiques propres dans les pays en développement). Le rôle de l'OMS à cet égard pourrait être de fournir des avis techniques et d'adapter des outils (tels que des analyses coût/avantages et des outils d'évaluation de l'impact sanitaire) pour une évaluation mondiale et régionale des incidences sur la santé des politiques menées dans des secteurs comme ceux de l'énergie, des transports et de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

14. **Renforcement de la recherche appliquée sur la protection de la santé contre les effets des changements climatiques.** Il serait utile d'avoir davantage de données factuelles sur l'efficacité et l'efficience des mesures de santé publique visant à protéger la santé contre les effets des changements climatiques. Cela passe par un effort systématique et interdisciplinaire de recherche appliquée dans les Etats Membres. L'OMS pourrait y contribuer en travaillant avec les organismes de recherche du monde entier pour définir et promouvoir un programme commun de recherche et en facilitant les échanges d'information entre les pays.

15. **Surveillance et évaluation des prestations.** Les organismes concernés aux niveaux national et infranational devraient mieux apprécier et surveiller l'état de santé des groupes vulnérables et évaluer l'efficacité des interventions visant à protéger davantage la santé contre les effets des changements

climatiques. L'OMS pourrait contribuer à cet effort en fournissant des avis techniques dans de nombreux domaines, y compris la mise au point d'indicateurs, et en travaillant en collaboration étroite avec les mécanismes internationaux existants pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé.

16. **Promotion de partenariats interdisciplinaires.** Pour donner aux mesures d'atténuation et d'adaptation la plus large portée et la plus grande efficacité possibles, les Etats Membres devraient établir des partenariats aux niveaux national et infranational, en exploitant les compétences des organismes gouvernementaux et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et celles de la communauté, de l'industrie et des groupes professionnels en matière de protection de la santé. L'OMS peut appuyer ce processus aux niveaux national et international en continuant à développer son approche multisectorielle et interdisciplinaire fondée sur les « environnements sains » (par exemple les habitats, écoles, espaces publics et lieux de travail sains).

#### **MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF**

17. Le Conseil exécutif est invité à examiner le rapport ci-dessus et à fournir des avis appropriés.

= = =